

SYSTEME D'EVALUATION DU BASSIN

A - Grille de l'offre d'emploi : 25 points maximum

Secteurs prioritaires	Points
1- Affaires, finances et administration	10
3- Secteur de la santé	15
4- Enseignement, droit et services sociaux, communautaires et gouvernementaux	10
6- Vente et services	10
7- Métiers, transport, machinerie et domaines apparentés	15

Professions prioritaires	Points
11102 Conseillers financiers/conseillères financières	10
12200 Techniciens/techniciennes en comptabilité et teneurs/teneuses de livres	5
13110 Adjoints administratifs/adjointes administratives	5
14201 Commis de banque, d'assurance et d'autres services financiers	5
31301 Infirmiers autorisés/infirmières autorisées et infirmiers psychiatriques autorisés/infirmières psychiatriques autorisées	10
33102 Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires	10
33103 Assistants techniques/assistantes techniques en pharmacie et assistants/assistantes en pharmacie	5
33109 Autre personnel de soutien des services de santé	8
41220 Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	15
41221 Enseignants/enseignantes aux niveaux primaire et préscolaire	15
41402 Agents/agentes de développement économique et chercheurs et analystes en marketing	10
42201 Travailleurs/travailleuses des services sociaux et communautaires	15
42202 Éducateurs/éducatrices et aides-éducateurs/aide-éducatrices de la petite enfance	10
63200 Cuisiniers/cuisinières	10
64100 Vendeurs/vendeuses en commerce de détail et représentants/représentantes des ventes et des comptes en commerce de gros (non-technique)	10
64101 Représentants/représentantes des ventes et des comptes - commerce de gros (non-technique)	5
65100 Caissiers/caissières	5
65201 Serveurs/serveuses au comptoir, aides de cuisine et personnel de soutien assimilé	5

Commission des services régionaux Péninsule acadienne

72106 Soudeurs/soudeuses et opérateurs/opératrices de machines à souder et à braser	10
72200 Électriciens/électriciennes (sauf électriciens industriels/électriciennes industrielles et de réseaux électriques)	10
72300 Plombiers/plombières	10
72301 Tuyauteurs/tuyauteuses, monteurs/monteuses d'appareils de chauffage et poseurs/poseuses de gicleurs	5
72310 Charpentiers-menuisiers/charpentières-menuisières	10
75101 Manutentionnaires	5
75110 Aides de soutien des métiers et manœuvres en construction	8

B - Grille d'évaluation du capital humain : 100 points maximum

1 - Expérience de travail	Points
1 an d'expérience de travail qualifié à temps plein (1 560 heures) (ou son équivalent en temps partiel) au cours des 3 dernières années	10 points
2 ans d'expérience de travail qualifié à temps plein (ou son équivalent en temps partiel)	15 points
3 ans d'expérience de travail qualifié à temps plein (ou son équivalent en temps partiel)	20 points
4+ ans d'expérience de travail qualifié à temps plein (ou son équivalent en temps partiel)	25 points
Le candidat est un étudiant étranger qui satisfait l'exemption	10 points

2 - Maîtrise de la langue Niveaux de compétence linguistique canadiens - NCLC Le candidat doit satisfaire au niveau de compétence linguistique en français dans chacune des 4 habiletés (compréhension de l'écrit, expression écrite, compréhension de l'oral, expression orale) en passant un test approuvé par IRCC. Compétences linguistiques minimales NCLC 5	Points
---	---------------

Commission des services régionaux Péninsule acadienne

NCLC 5	10 points
NCLC 6	15 points
NCLC 7	20 points
NCLC 8 ou plus	25 points

3- Éducation Critère d'éducation minimale : - Pour les études effectuées au Canada: Le candidat a obtenu un diplôme d'études secondaires canadien - Pour les études effectuées à l'étranger: un rapport d'évaluation des diplômes d'études (EDE) qui indique que le diplôme étranger correspond au même niveau qu'un diplôme d'études secondaires canadien	Points
Le candidat a obtenu un diplôme d'études secondaires canadien ou un rapport d'évaluation des diplômes d'études (EDE) qui indique qu'un diplôme étranger correspond au même niveau qu'un diplôme d'études secondaires canadien	10 points
Un titre scolaire de niveau postsecondaire (diplôme, certificat d'apprentissage, certificat de métier) au minimum d'un an	15 points
Un baccalauréat (programme d'études post secondaires minimales de trois ans)	20 points
Une maîtrise ou un doctorat	25 points

4 - Intention de résider	Points
Le candidat a soumis une déclaration écrite pour expliquer son intention de résider dans la communauté (obligatoire).	10 points
Travail ou études antérieurs dans la communauté: 1 an d'études et/ou travail dans la communauté 2 ans d'études et/ou travail dans la communauté 3 ans d'études et/ou travail dans la communauté	2 points 4 points 6 points

Commission des services régionaux Péninsule acadienne

Liens avec la Communauté: Le candidat a actuellement un ou plusieurs membres de sa famille proche vivant dans la communauté (depuis au moins 12 mois) et qui sont des résidents permanents ou des citoyens canadiens	2 points
Le candidat a une expérience de bénévolat ou un réseau professionnel au sein de la communauté Preuve de la location ou de propriété immobilière dans la communauté.	2 points
Les candidats devront fournir une preuve de résidence suffisante (p. ex. un contrat de location, une convention d'achat immobilier, une facture de services publics, etc.)	2 points
Époux ou conjoint de fait du candidat: L'époux ou conjoint de fait du candidat a une expérience de travail ou d'étude (6 mois minimum) dans la communauté.	3 points

Le candidat doit satisfaire aux exigences minimales indiquées pour être admissible
MAXIMUM DE POINTS POUVANT ÊTRE ACCORDÉS AU CANDIDAT : 125